

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 mars 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 2117

présenté par

Mme Dubié, Mme Hobert, Mme Orliac et M. Moignard

à l'amendement n° 1878 (Rect) de M. Giacobbi

-----

**ARTICLE 18 A**

I. - À l'alinéa 7, substituer au mot :

« l' »

le mot :

« son ».

II. - En conséquence, à l'alinéa 8, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« l' »

le mot :

« son ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement visant à limiter la liquidation du montant de la redevance aux seules collectivités territoriales et à leurs établissements publics assurant la gestion, la préservation et la protection d'une aire marine protégée, le cas échéant, sur délégation de l'Etat.